



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 20 décembre 2024

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

RAPPORT-PREAVIS N°03/2024

Réponse au postulat de Mme Adriane Bossy au nom du groupe Roses-Verts « Pour des protections hygiéniques en libre accès »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le 29 mars 2023, la Conseillère communale Madame Adriane Bossy a déposé un postulat au nom du groupe Roses-Verts intitulé « Pour des protections hygiéniques en libre accès ». Le postulat a été pris en compte lors de la séance du Conseil Communal du 8 mai 2023.

2. Demandes de la postulante

La précarité menstruelle est une thématique rarement abordée et même parfois taboue. Pourtant, elle touche au quotidien de nombreuses personnes. Dans son postulat, Madame la Conseillère propose que la Commune du Chenit se dote d'un plan de lutte contre la précarité menstruelle et demande à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes :

- Élaborer un projet pilote de distributeurs de produits menstruels, installés dans des lieux municipaux (y compris ceux fréquentés uniquement par des employé es communaux ales).
- Promouvoir des actions de sensibilisation sur les tabous qui entourent encore très souvent les règles.

3. Projet Pilote de distributeurs de produits menstruels

Un projet pilote, mené par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DFJC) du Canton de Vaud, de mise à disposition de produits menstruels en libre accès dans cinq établissements a été initié en juin 2021.

Au total, 18'800 jeunes ont été interrogés sur les trois thématiques ci-dessous :

- Apporter une solution aux jeunes en situation de précarité menstruelle.
- Lutter contre le tabou des règles.
- Évaluer les besoins et obtenir des données sur la précarité menstruelle.

Une partie des résultats de cette étude montrent :

- qu'un quart des élèves de 7^e à 8^e année (10-12 ans) sont menstruées ;
- que la moitié des élèves trouvent que les règles sont encore un sujet tabou aujourd'hui ;
- que parmi les élèves menstruées, seulement un tiers jugent avoir reçu des informations en quantité suffisante avant leurs premières règles.
- que trois quarts des élèves menstruées se sont déjà retrouvées en panne de protection à l'école ;
- que 63% des élèves menstruées ont utilisés les distributeurs mis à leur disposition, dont 3% ont mentionné les utiliser pour des raisons financières.

La Municipalité après avoir pris connaissance du projet initié par le canton a décidé d'installer des distributeurs de protections hygiéniques et tampons aux endroits suivants :

- dans quatre toilettes se trouvant sur le site de l'école Chez-le-Maitre ;
- un à La Scène, lieu dédié à l'accueil libre des jeunes de 12 à 25 ans ;
- un dans les WC à côté de la salle du Conseil Communal à l'hôtel de ville du Sentier ;
- un dans les WC du 3^e étage à l'Hôtel de Ville du Sentier, destiné principalement aux collaborateurs.

La SEVJ et le Pôle Santé Vallée de Joux ont été aussi approchés et ont validé l'installation d'un distributeur chacun. Le Centre Sportif en installera deux.

Il a aussi été convenu avec les trois Villages d'installer un distributeur au Casino du Brassus et un au cinéma de la Bobine.

La Commune du Chenit achète les distributeurs et fournit à tous les serviettes et tampons pendant une année. Les entités reprendront à leur charge les achats ultérieurs de stock.

Le public cible étant les jeunes filles et la population locale, la Municipalité a jugé suffisant les 13 endroits identifiés sur le périmètre communal.

La Municipalité a décidé de soutenir la société Bloodycycle qui propose des produits menstruels bio et cela gratuitement si nécessaire. En effet, la totalité des bénéfices générés grâce aux contributions est utilisée pour financer l'offre de la donation de produits à destination des membres de l'initiative qui en ont besoin.

Depuis juin 2021, la communauté a permis de financer près de 50'000 produits menstruels bio et a aidé plus de 1'200 personnes en Suisse.

Le prix unitaire des distributeurs se monte à CHF 245.00. Le coût d'un carton de serviettes de 1'200 pièces se monte à CHF 342.00, soit un prix unitaire de 0.28 cts. Au niveau des tampons, un carton de 1'920 pièces revient à CHF 355.00 soit un prix unitaire 0.18 cts.

Avec un coût de CHF 942.00 par installation complète, le budget initial, pour rappel entièrement financé par la Commune du Chenit, se monte à un total de CHF 12'246.00 pour les treize lieux où les distributeurs seront installés.

Comme coût récurrent, le montant annuel des recharges des sept distributeurs communaux est estimé à CHF 5'000.00.

4. Actions de sensibilisation sur les tabous entourant encore les règles

C'est l'équipe santé (infirmière scolaire, médiatrice, délégué santé, psychologue, éducateur social) ainsi que la Direction de l'établissement scolaire qui ont mis en place un projet de promotion et prévention ayant pour but :

1. d'informer tous les élèves des classes de la 7^e à la 11^e année ;
2. d'expliquer ce que sont les menstruations ;
3. d'informer sur l'impact au niveau de l'humeur ainsi que des douleurs ;
4. de tenter de stopper le tabou en lien avec ce thème ;
5. de parler des produits menstruels à disposition et comment les utiliser avec attention ;
6. où trouver les distributeurs dans l'Etablissement.

Des règles de savoir-vivre ont aussi été communiquées concernant :

- ce matériel est précieux et à respecter : ne pas jouer avec, car il facilite et aide la vie des personnes qui en ont besoin ;
- le respect des lieux et des personnes qui les entretiennent, en éliminant les produits menstruels utilisés emballés dans la poubelle et non dans les toilettes ou par terre.

En plus des informations données dans les classes, il a été installé sur les portes des WC concernés l’affiche « c’est réglé » ainsi qu’une affiche expliquant quels sont les différents produits menstruels disponibles à l’intérieur des WC.

Flyer 1 - Campagne « c’est réglé »



Source : Etat de Vaud

Flyer 2 - Campagne « c’est réglé » - Explications

<h2>Les produits menstruels</h2> <p>Respectez toujours les indications et la durée d'utilisation</p>	
<p>La serviette lavable</p> <p>Usage: se fixe aux sous-vêtements avec un bouton pression.</p> <p>Après usage: rincer à l'eau froide et suivre les indications de lavage en machine.</p> <p>Format: existe en différentes tailles et épaisseurs.</p> 	<p>La serviette</p> <p>Usage: se colle à l'intérieur du sous-vêtement.</p> <p>Après usage: décoller, enrouler dans du papier toilette ou dans l'emballage de la serviette suivante et jeter à la poubelle.</p> <p>Format: existe en différentes tailles et épaisseurs.</p> 
<p>La coupe menstruelle (ou cup)</p> <p>Usage: petit récipient souple qu'on place à l'intérieur du vagin. Pincer la tige ou la base et tirer pour vider le sang dans les toilettes, rincer à l'eau et réinsérer.</p> <p>Après usage: faire bouillir durant 5 minutes au début et à la fin des règles pour désinfecter.</p> <p>Format: existe en de nombreuses tailles et souplesses.</p> 	<p>Le tampon</p> <p>Usage: tirer sur l'applicateur s'il y en a un, l'introduire dans le vagin avant de pousser le tampon à l'intérieur. S'il n'y a pas d'applicateur, insérer le tampon dans le vagin.</p> <p>Après usage: tirer sur le fil du tampon pour le retirer. Enrouler dans du papier toilette avant de le jeter dans la poubelle.</p> <p>Format: existe avec ou sans applicateur et en plusieurs tailles.</p> 
<p>La culotte menstruelle</p> <p>Usage: vêtement (culotte, caleçon, maillot de bain, etc.) conçu pour absorber le sang des règles.</p> <p>Après usage: rincer à l'eau froide et suivre les indications de lavage en machine.</p> <p>Format: existe en différentes épaisseurs et formes.</p> 	<p>L'éponge menstruelle (soft tampon)</p> <p>Usage: petite éponge en mousse qui recueille le sang. Pincer et insérer en la poussant jusqu'au col de l'utérus.</p> <p>Après usage: pincer l'éponge pour la retirer en tirant dessus, l'emballer dans du papier toilette et la jeter dans la poubelle.</p> <p>Format: existe en différentes formes dont certaines avec une encoche de retrait.</p> 
<p>Le flux instinctif fibre</p> <p>Le sang s'écoule par intermittence. Lorsque cela se produit, le principe est de contrôler l'écoulement du flux sanguin en contractant le périnée. Relâcher ensuite dans les toilettes les quelques millilitres qu'on a retenus dans le canal vaginal. Un entraînement des muscles du périnée, une observation et un apprentissage du fonctionnement de son corps sont nécessaires. Plusieurs cycles d'essai permettent de maîtriser cette méthode qui ne convient pas à tout le monde.</p>	
 	

Source : Etat de Vaud

Les informations ont été données à l'aide d'une présentation sur une période de 45 minutes par les enseignants d'éducation physique et pour trois classes par les professeurs principaux.

Pour la suite du projet il est prévu de mettre en place une information à chaque rentrée scolaire auprès des 7^e années dans l'Établissement.

L'équipe santé (infirmière scolaire, médiatrice, délégué santé, psychologue, éducateur social, doyenne) évaluera comment donner cette information et par qui. A cela s'ajoutera un contrôle effectué durant les premières semaines par l'infirmière scolaire, concernant le respect des règles de savoir vivre au sein de l'Établissement en faisant des pointages avec les concierges.

D'autre part, une action de prévention par les pairs (des jeunes qui s'adressent aux jeunes) autour du sujet des règles féminines sera réalisée courant 2024 à La Scène. L'idée est de solliciter des jeunes (filles et garçons) pour proposer les meilleurs slogans-phrases permettant de normaliser, dédramatiser et lever le tabou sur ce sujet. Ceux qui seront sélectionnés seront affichés près des distributeurs durant un temps et publiés sur les réseaux sociaux de La Scène.

5. Financement

Le financement sera assuré par les liquidités courantes. Les coûts de base pour la mise en place des 13 distributeurs pour un montant de CHF 12'246.00 seront prélevés du compte 730.3654.1 « Prévention santé publique ». Les coûts récurrents annuels estimés à CHF 5'000.00 seront répartis sur les comptes de chaque bâtiment où ils sont installés finissant par 3114 « matériel, mobilier ».

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le rapport-préavis n° 03/2024 sur le postulat « Pour des protections hygiéniques en libre accès » du 29 mars 2023,

Oùï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. Décide d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Adriane BOSSY au nom du groupe Roses-Verts « Pour des protections hygiéniques en libre accès ».

Le Syndic  Le Secrétaire 
Olivier BAUDAT  Philippe RUPP
The seal of the Municipality of Chenit is circular with the text 'MUNICIPALITE DU CHENIT' around the perimeter. Inside the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped with a crown and flanked by two figures. The words 'LIBERTÉ ET PATRIE' are inscribed on a banner below the shield. The word 'CANTON' is written vertically on the left side of the seal.

Séance du Conseil communal du 25 mars 2024

Délégués municipaux : - Mme Raffaella CANTONE, Municipale
- Mme Isabelle FIGUET, Municipale

Annexe : Rapport de l'étude cantonal